

AAP – ORPLAST : Objectif Recyclage PLASTiques

Objectifs de l'aide

- + Augmenter le taux de récupération et de recyclage des plastiques
- + Favoriser l'augmentation des volumes de matière première de recyclage (MPR) consommés
- + Tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Bénéficier d'une avance de trésorerie de 100 k€ pour effectuer des expérimentations liées à l'intégration des MPR
- + Bénéficier d'une subvention importante pour effectuer des investissements matériels et pouvoir intégrer des Matières Plastiques Recyclées

Caractéristiques et financeur

- › 2 Axes proposés par l'ADEME
 - Axe 1 · Aide aux diagnostics et aux études de faisabilité · Expérimentations/études/essais liés à l'intégration de MPR dans le process de production ou pour diminuer l'impact environnemental
 - Axe 2 · Aide à l'investissement · Investissements pour intégrer de façon pérenne l'utilisation des MPR ou augmenter le taux de matières plastiques recyclées.

Bénéficiaires

- › Entreprises de toutes tailles

Type de Financement

- › Subvention

Taux d'aides

- › Axe 1 · PE = 70%; ME = 60 %; GE = 50 %
- › Axe 2 · PE = 55%; ME = 45%; GE = 35%

Budget

- › Axe 1 · compris entre 50 et 100 k€
- › Axe 2 · non défini, en fonction du taux d'utilisation des MPR

Date de soumission des dossiers

- › 4 dates de dépôt · 01/07/2021 - 01/12/2021 - 01/04/2022 - 15/09/2022